

Image not found or type unknown



Retard de pension alimentaire

Par **talika**, le **01/02/2015** à **16:35**

Bonjour,
Mon ex mari ne me verse plus la pension alimentaire pour mes 2 enfants depuis octobre 2014. J'en ai informé la caf qui m'a demandé un papier du tribunal que je n'aurais que dans un mois.
Je voulais savoir si la caf va prendre en compte les mois impayés (octobre à février) pour me verser l'ASF ou si celle-ci débutera dès que j'aurai remis ce papier à la caf?
Je vous remercie d'avance pour votre réponse